

Pour nous contacter**Au siège national :**

SNES Secteur Formation des Maîtres
Tél. : 01 40 63 29 57
Fax : 01 40 63 29 78

Courriel : fmaitres@snes.edu

Adresse postale :

46, avenue d'Ivry
75647 Paris Cedex 13

Nos coordonnées académiques :
www.snes.edu/memos/adresses

Le SNES en chiffres

- 70 000 adhérents en 2005-2006.
- 6 500 sections d'établissement.
- 100 sections départementales.
- 30 sections académiques.
- 52 % des voix aux élections professionnelles (décembre 2005).

Le SNES est un des 20 syndicats de la Fédération syndicale unitaire (FSU). C'est le premier syndicat des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré. Ses représentants sont majoritaires dans les commissions administratives paritaires nationales (CAPN) et académiques (CAPA) de mutation et de promotion.

Sommaire**2-3. L'année de stage**

Imposer d'autres choix
contre la précarité

**4. Pour recevoir
une fiche syndicale**

Tableau des postes 2007
et résultats 2006

Pour un nouveau plan de titularisation des personnels précaires ! C'est urgent !

Des milliers de personnels enseignants au chômage, sous-employés pour 1 023 postes aux concours internes et aucune perspective de titularisation. A la session 2003, les possibilités étaient insuffisantes mais quatre fois supérieures.

Les concours externes n'offrent pas de meilleure perspective, avec 10 000 postes, ils sont au niveau le plus bas depuis 1987.

Pendant ce temps, les conditions de travail se dégradent :

- le nombre d'élèves par classe augmente,
- les personnels travaillent plus – aggravation des statuts de 1950 –, pour un salaire en baisse de moins 20 % entre 1981 et 2004 !
- l'offre de formation diminue comme peau de chagrin.

L'emploi n'est pas la priorité de ce gouvernement. Le CDI fonction publique n'offre aucune sécurité d'emploi.

Nous devons interpeller ensemble les candidats aux élections afin d'exiger un véritable plan de titularisation des personnels précaires qui s'appuierait sur les principes énoncés dans la carte pétition de la page 3 que nous vous invitons à signer et à faire signer. Pour notamment :

- le réemploi de tous les non-titulaires à l'année et à plein traitement, la fin du recours aux vacances ;
- de nouvelles mesures de titularisation pour tous dans les corps de la fonction publique ;
- l'arrêt des embauches de nouveaux non-titulaires et l'augmentation des recrutements des titulaires par concours.

Jean-Paul Gaëtan, Emmanuel Mercier, Alain Billate, Sandra Matos,
fmaitres@snes.edu

Félicité Montagnac, Jean-Marie Barbazanges,
nontitulaires@snes.edu

Stage en situation

Après votre succès au concours interne du CAPES, du CAPET, vos conditions d'affectation à la rentrée 2007 et le déroulement de votre année de stage seront fonction de votre situation antérieure. Vous serez majoritairement affecté(e) comme stagiaire « en situation » dans votre académie d'exercice et votre formation sera assurée par l'IUFM.

VOTRE AFFECTATION

La note de service concernant l'affectation en stage à la rentrée 2007 doit paraître au BO prochainement. Elle sera consultable sur Internet (<http://www.education.gouv.fr> rubrique SIAL). Les informations indiquées ci-dessous peuvent varier.

Qui est concerné ?

- Les titulaires ou stagiaires relevant du ministère de l'éducation nationale exerçant soit des fonctions d'enseignement et admis au CAPES/T.
- Les auxiliaires, contractuels ou vacataires ayant exercé pendant l'équivalent d'un an ou plus, à temps complet, durant les deux années précédant le concours, soit des fonctions d'enseignement et admis au CAPES/T.
- Les titulaires du ministère de l'Agriculture exerçant des fonctions d'enseignement ou d'éducation dans le second degré. NB : les instituteurs et professeurs des écoles sont affectés en stage en « formation » à l'IUFM.

Où serez-vous affecté(e) ?

D'une façon générale, vous serez affecté(e) dans l'académie où vous exercez en 2006/2007.

- Si vous êtes titulaire d'un autre corps du second degré et que vous participez au mouvement national à gestion déconcentrée, vous ferez votre stage sur le nouveau poste obtenu pour la rentrée 2007.
- Si vous êtes non-titulaire, ou si vous ne pouvez être maintenu sur votre poste de titulaire, le recteur vous affecte dans l'académie en fonction des vœux que vous aurez exprimés, de votre situation familiale et « des besoins du service ».

NB : après avoir reçu la notification officielle de votre admissibilité, vous devez vous connecter sur le site Internet du ministère pour confirmer que vous effectuerez un stage en situation au titre de « l'option 2 » (<http://www.education.gouv.fr>, rubrique SIAL). En règle générale, vous serez affecté(e) dans un établissement par le rectorat avant d'être officiellement affecté(e), par le ministère, en stage en situation dans votre académie.

Changement d'académie ?

Vous pouvez le demander pour un rapprochement de conjoint. Pour cela, il faut formuler sur SIAL un vœu unique correspondant à l'académie d'exercice ou de résidence de votre conjoint et écrire au ministère afin de présenter une demande

explicite accompagnée des pièces justificatives.

Votre affectation dans la nouvelle académie sera prononcée par le ministre, après accord de l'académie demandée.

Précision : pour pouvoir faire une telle demande, il faut réunir deux conditions cumulatives :

- être marié(e), lié(e) par un PACS ou vivre maritalement avec au moins un enfant reconnu par l'un et l'autre parent (ou enfant à naître), au plus tard le 15 juillet ;
- que le conjoint exerce une activité professionnelle ou soit inscrit comme demandeur d'emploi (ce qui exclut les étudiants et les stagiaires), à la date du 1^{er} septembre.

VOTRE FORMATION

Elle est définie par l'arrêté du 22 août 2005. Vous devez suivre des actions de formations spécifiques tenant compte de votre parcours professionnel antérieur, assurées dans le cadre de la formation initiale par l'IUFM. Elles sont d'une durée de cinq semaines. Durant ces périodes de formation vous êtes dispensé(e) de cours. Vous devez bénéficier pendant l'année de stage de conférences pédagogiques organisées par les IA-IPR et de l'aide d'un tuteur.

VOTRE SERVICE

Il est de la durée du corps d'accueil, soit 18 heures si vous êtes certifié(e) stagiaire. L'administration ne peut vous imposer les remplacements de courte durée.

VOTRE TITULARISATION

Selon l'arrêté du 22 août 2005, vous

devez constituer un dossier pour la validation de votre stage. Il devra comporter :

- le ou les rapports de visite ;
- l'appréciation du chef d'établissement sur la manière de servir ;
- les résultats de l'évaluation de la formation reçue en IUFM.

Une appréciation est donnée par un membre du corps d'inspection ou son représentant. Elle est transmise ensuite au président du jury académique qui procède à l'examen de qualification professionnelle et qui statue sur la titularisation ou une inspection supplémentaire. À la suite d'une deuxième délibération, le jury prononce la titularisation, le renouvellement de stage ou le refus définitif.

VOTRE TRAITEMENT

Premiers indices de rémunération des certifiés et CPE (au 1/11/2007), hors MGEN :

- Premier échelon, indice 349 : 1 310 euros net pendant trois mois.
- Deuxième échelon, indice 376 : 1 411 euros net pendant 9 mois.
- Troisième échelon, indice 395 : 1 483 euros net pendant 12 mois
- Quatrième échelon, indice 416 : 1 561 euros net pendant 12 mois
- Cinquième échelon, indice 439 : 1 648 euros.

Le salaire « net » (net de cotisations retraite, maladie, contribution sociale généralisée, remboursement de la dette sociale, 1 % solidarité) ne prend en compte ni le supplément familial ni l'indemnité de résidence, ni les indemnités diverses.



Adapt un service du SNES : des publications d'actualité
Pensez à vos commandes dès maintenant, soit par la poste (bon de commande joint) soit directement sur le site Adapt, le port est gratuit.

Virus émergents : vers de nouvelles pandémies ?
L'auteur traite des maladies émergentes virales, survenues ces dernières décennies : sida, hépatite C, fièvres hémorragiques Ebola et Marburg, SRAS, H5N1. Certes, l'humanité a connu les pestes, la fièvre jaune et autres épidémies mais l'explosion démographique, la multiplication des échanges et la destruction des écosystèmes accélère de façon très préoccupante le phénomène et rend la réaction plus difficile. Ouvrage lucide et très documenté, écrit pour un large public par un spécialiste reconnu. Claude Chastel, préface du Professeur François Denis de l'Académie de médecine, novembre 2006, Adapt/Vuibert, 316 pages, 30 euros.

Epidémiologie Pour une éducation raisonnée à l'incertitude
Cette réflexion collective relie histoire, concepts et démarches de l'épidémiologie aux enjeux, éthiques, sociaux, de santé ou de formation avec applications pédagogiques, et donne des pistes pour un travail dans plusieurs disciplines. Premier ouvrage d'une nouvelle collection utile pour les enseignants : « Vie, santé, évolution ». Groupe d'études Evolution des SVT et enjeux de formation (ENS de Cachan - INRP), M. Coquidé, S. Tirard, J.-M. Lange, dir., octobre 2006, Adapt/Vuibert, 18 euros.

BON DE COMMANDE (port gratuit)

Nom : _____
Adresse : _____
Commande : _____

À envoyer à ADAPT Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu (paiement par carte sécurisée).
Tél. : 01 40 63 28 30 ou 01 40 63 27 71 - Fax : 01 40 63 28 15

VOTRE RECLASSEMENT

Il s'agit de la prise en compte de services antérieurs à l'année de stage, permettant d'accéder à un échelon de la carrière plus élevé dès le début de l'année de stage. La carrière, classe normale, d'un certifié, d'un CPE, comporte 11 échelons.

La réglementation, particulièrement complexe, varie en fonction de la situation de l'intéressé(e) avant sa réussite au concours.

Parmi les services susceptibles d'être retenus par l'administration, il faut citer :

- le service national : 10 mois de service national = 10 mois de carrière. Les années accomplies en tant que volontaire depuis la suppression du service national (décembre 2000) sont traitées de manière identique ;
- les années d'activités professionnelles accomplies en qualité de cadre par les certifiés admis au CAPET externe ou interne qui peuvent justifier d'au moins cinq années de pratique professionnelle et de la qualité de cadre, sont validées, à raison de deux tiers de leur durée pour les années effectuées au-delà de l'âge de 20 ans ;

• les services de professeur (y compris ceux accomplis en qualité de recruté local), de lecteur ou d'assistant à l'étranger sont pris en compte, pour leur durée effective, après avis favorable du ministère des Affaires étrangères ;

• les services de MI-SE, de MA sont validés en application de l'article 11 du décret n° 51-1423 du 5 décembre 1951 modifié : l'ancienneté dans le corps des certifiés est obtenue en multipliant l'ancienneté dans l'ancien corps par le rapport du coefficient caractéristique réducteur des corps concernés : MA II 115/135, MA III-MI-SE 100/135 ;

• les services de contractuels sont pris en compte en application de l'article 11-5 du décret n° 51-1423 du 5 décembre 1951 modifié. Ce texte aboutit à un reclassement souvent dérisoire. En effet, une clause-butoir précise que le reclassement ne peut placer les intéressés dans une situation plus favorable que celle qui résulterait de leur classement à un échelon comportant un traitement égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui perçu dans l'ancien emploi.

À noter qu'en l'état actuel de la réglementation, les services de vacataire ne sont pas pris en compte dans le reclassement des lauréats concours. Le SNES agit pour que cesse cette injustice.

DU TEMPS POUR SE FORMER

Dans la plupart des académies, l'administration dégage une journée sur la semaine pour vous permettre de suivre la formation organisée ce jour.

De ce fait, les semaines sont très lourdes voire intenable : nous demandons un abattement de service allant jusqu'au mi-temps afin de pouvoir mener de front la classe et la formation. Certaines sections académiques du SNES ont obtenu 2 à 3 heures d'abattement (Rennes, Nice, Bordeaux, Caen).

Pour en savoir plus

Le SNES a publié une brochure spéciale « stagiaires en situation » disponible dans les sections académiques et au siège national.

PÉTITION

Imposer d'autres choix contre la précarité !

De nombreux non-titulaires sont encore au chômage et beaucoup au RMI... que ce soit dans la formation initiale comme dans les missions de formation continue ou d'insertion (MGI). C'est la quatrième année que les non-titulaires subissent de plein fouet les suppressions de crédits alloués au remplacement et sont « remerciés » sans autre forme de procès. Aux années de service et d'expériences, aux efforts, ce gouvernement répond par le mépris et condamne les collègues au chômage, à un parcours

du combattant pour obtenir les concours : plusieurs capes interne supprimés, fin des dispositifs ouverts par la loi Sapin de résorption de la précarité depuis 2005 (concours réservés et examens professionnels). D'autres sont obligés de vivre de difficiles reconversions. La vacance a continué à se développer, laissant les collègues dans des situations de non-droit. Aucun dialogue social n'existe véritablement sur cette question malgré les demandes d'audience, les mobilisations de ces dernières années, celles de l'an passé notamment (dont le campement de Nice et de Créteil).

Pourtant des solutions existent pour mettre un terme définitif à la précarité. Le SNES fait des

propositions depuis des années et entend bien continuer à les populariser par tous les moyens auprès des pouvoirs publics et du ministère. De plus en cette année électorale, le SNES va interpeller les différents candidats (hormis l'extrême droite) sur cette question. Ces propositions sont reprises dans la carte pétition ci-jointe que nous vous invitons à signer massivement et à renvoyer à votre section académique qui fera un envoi groupé à chaque député.

2007 : un tiers des non-titulaires au RMI ? Ni précaires, ni chômeurs : titulaires !

Des milliers d'enseignants non titulaires au chômage, en fin de droits ou sommés de faire des vacances payées à l'heure, des CAPES supprimés, l'instauration d'un contrat à durée indéterminée dans la fonction publique qui ne garantit ni l'emploi ni la titularisation, véritable cheval de Troie dans les statuts.

Mais des besoins criants dans les écoles, les TZR pressurés, une surcharge de travail accentuée par des mesures inacceptables d'allongement du temps de travail...

Le SNES demande un nouveau plan de titularisation et l'engagement des pouvoirs publics à des mesures législatives pour l'arrêt du recours à l'emploi précaire. Il est urgent d'abolir le recours à la vacance, d'augmenter et programmer les emplois statutaires et des prérecrutements.

Il faut un plan de titularisation pour tous les non-titulaires, en poste ou au chômage s'appuyant sur deux voies : concours interne et entrée en deuxième année d'IUFM (dispense des épreuves théoriques du concours et titularisation par inspection dans le cadre du stage). Il convient dans le même temps de garantir le réemploi, des droits sociaux et professionnels analogues à ceux des titulaires, un accès à la formation avec décharges de service pouvant aller jusqu'à l'année complète et un accès à des cycles préparatoires pour les nouveaux recrutés.

NOM, prénom :

Qualité :

Signature



Le SNES vous aide

En juillet et août, des représentants de notre syndicat, majoritaire dans le second degré, participent aux opérations d'affectation en stage. Ils veillent au respect de votre barème, interviennent pour améliorer les affectations proposées par l'administration. Notre intervention est plus efficace si nous disposons d'informations précises vous concernant. C'est pourquoi il est important de nous faire parvenir la fiche syndicale mise à votre disposition par la section académique du SNES. Voir coordonnées et liens sur le site du SNES à l'adresse suivante :

<http://www.snes.edu/memos/adresses>

CONCOURS 2007 – Demande de fiche syndicale

VOTRE AFFECTATION – ANNÉE DE STAGE 2007-2008

À retourner au SNES de votre académie d'exercice

Nom de naissance : Nom marital :

Prénom : Date de naissance :

Situation familiale :

Adresse :

Code postal [] Ville :

Tél. [] Courriel :@

Concours interne : Discipline :

Situation actuelle : MA Contractuel(le) Vacataire MI-SE PEGC PLP

Autre :

Souhaite recevoir une fiche syndicale académique d'affectation pour le stage en situation.

CAPES INTERNE	Postes 2007 Postes	RAPPEL SESSION 2006						
		Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	% admis / présents
Lettres classiques		6	93	61	10,2	15	6	9,8
Lettres modernes	158	158	2 058	1 542	9,8	660	158	10,2
Histoire et géographie	80	80	1 922	1 353	16,9	195	80	5,9
Sciences économiques et sociales	20	20	533	335	16,8	47	20	6,0
Anglais	157	142	1 679	1 341	9,4	298	142	10,6
Chinois	3	1	15	11	11,0	3	1	9,1
Espagnol	59	53	1 225	1 019	19,2	137	53	5,2
Italien	18	18	420	343	19,1	43	18	5,2
Mathématiques	164	146	1 780	1 369	9,4	359	146	10,7
Physique et chimie	55	48	1 280	859	17,9	121	48	5,6
Sciences de la vie et de la Terre	58	58	1 048	777	13,4	142	58	7,5
Éducation musicale et chant choral								
Arts plastiques	25	25	854	678	27,1	46	25	3,7
Documentation	50	50	1 439	1 016	20,3	132	50	4,9
TOTAL	847	805	14 346	10 704	13,3	2 198	805	7,5
CPE interne		20	5 892	3 898	194,9	53	20	0,5
CO-Psy interne		5	187	66	13,2	13	5	7,6

CAPET INTERNE	Postes 2007	RAPPEL SESSION 2006					
		Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Liste compl.
Sciences et techn. médico-sociales	14	14	397	225	34	14	0
Technologie	18	18	712	463	45	18	0
Économie et gestion : – administrative		11	513	278	21	11	0
– commerciale		17	603	345	35	17	0
TOTAL	49	60	2 225	1 311	135	60	0